

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME



14 Ter, Place de la Saline
57170 CHATEAU-SALINS

Tel : 03 87 05 11 11
Fax : 03 87 05 27 27
administration@cc-saulnois.fr

Affaire suivie par
Pôle finances
☎ 03.87.05.80.73
📠 03.87.05.27.27
celine.pattar@cc-saulnois.fr

REÇU LE
13 JUN 2023
S/P CHÂTEAU-SALINS

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

à

SOUS-PREFECTURE DE
SARREBOURG / CHATEAU-SALINS

57170 CHATEAU-SALINS

Madame la Sous-Préfète

Château-Salins, le 13 JUN 2023

BORDEREAU DE DEPOT

Objet : Actes transmis sous-format papier au titre du contrôle de légalité

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Thème</u> : Documents budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Budget primitif 2023 – Budget principal de la CCS (identifié volume n°1) Budgets primitifs 2023 – Budgets annexes à caractère administratif de la CCS (identifiés volume n°2) : <ul style="list-style-type: none"> - Zone de DELME - Zone de DIEUZE - Zone de FRANCAITROFF - Zone de MORVILLE-LES-VIC - Zone de MUNSTER - Réseau Très Haut Débit - ESAT d'ALBESTROFF - Zone LA SABLONNIERE - ZIC d'AMELECOURT Budget primitif 2023 – Budgets annexes à caractère industriel et commercial de la CCS : <ul style="list-style-type: none"> - SPANC (M49) - Déchets ménagers (M4) 	<p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p> <p>1 exemplaire</p>	<p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p> <p>Pour contrôle de légalité</p>

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

Jérôme ENO



REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS - EPCI**

Numéro SIRET : 24570120600030

Poste comptable de SGC de SARREBOURG

M14

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2023

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
19	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie	X	
20/21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
23	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
24/25	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier	X	
26	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
27	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
28	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
29	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
30	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
31	A8 - Etat des charges transférées		X
32	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
33	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
34	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
35	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
36	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		X
37	D2-Arrêté et signatures	X	
			X

ZONE DE DELME - BP 2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : Néant

II - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-

III - La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au BP + DM de l'exercice précédent

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 108

Nombre de conseillers votants : 112

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 Mars 2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 13 Mars 2023

POINT N° CCSDCC23012-B
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de DELME

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	51.957,70 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	31.982,22 €
Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	44.531,90 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022	128.471,82 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de la zone de DELME, d'un montant de 83.939,92€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de la zone de Delme, d'un montant de 83.939,92 €.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour	111
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	27 861.98	27 861.98
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 861.98	27 861.98

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	157 878.34	29 406.52
+		+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	5 468.10	50 000.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		83 939.92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		163 346.44	163 346.44

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	191 208.42	191 208.42
------------------------	------------	------------

**BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELME
ETAT DES RESTES A REALISER ANNEE 2022**

COMPTES

MONTANTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

21. Immobilisations corporelles 5.468,10 €
2188 Autres immobilisations corporelles 5.468,10 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 A REPORTER EN 2023	:	5.468,10 €
--	----------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

024. Produits des cessions d'immobilisation 50.000,00 €
50.000,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 A REPORTER EN 2023	:	50.000,00 €
--	----------	--------------------

Fait à CHATEAU-SALINS, le 31/12/2022

Le Président de la Communauté
de Communes du Saulnois,

Jérôme END

Détails des restes à réaliser 2022 :

DEPENSES ENGAGEES EN 2022 A REPORTER SUR 2023

Objet	Imputation budgétaire	Montant engagé en euros HT
SAS DERICHEBOURG - Marché public de travaux relatif à la fourniture et à la pose de panneaux publicitaires de promotion des zones d'activités de la CCS – Décision n°EJDE202114 du 27/09/2021	Compte 2188/21	5.468,10 €
Total des dépenses engagées en 2022 à reporter en 2023		5.468,10 €

RECETTES A REPORTER SUR 2023

Objet	Imputation budgétaire	Montant en euros HT
Vente de terrains à la société LOR'GRANULES – Délibération CCSDCC22009 du 26/01/2022	Compte 024	50.000,00 €
Total des recettes à reporter en 2023		50.000,00 €

BUDGET DELME - EXERCICE 2022
ETAT RECAPITULATIF DES CHARGES A RATTACHER A L'EXERCICE 2022

Nature de la dépense	Désignation du fournisseur	Date du service fait	Montant du rattachement à l'exercice 2022	Imputation comptable
Eclairage public 12/2022	TOTAL ENERGIES	31/12/2022	113,00 €	60612/NA
Etude de sol "Lor'Granulés"	RINCENT BTP	31/12/2022	1 200,00 €	6228/NA
TOTAL			1 313,00 €	

Château-Salins, le 31/12/2022

Le Président de la Communauté de
Communes du Saulnois,
Jérôme END



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	25 094.00		26 500.00	26 500.00	26 500.00
012	Charges de personnel et frais as					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	49 249.65				
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		74 343.65		26 500.00	26 500.00	26 500.00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	2 112.68		112.68	112.68	112.68
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionner		76 456.33		26 612.68	26 612.68	26 612.68
023	Virement sect. d'inv.					
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	190 236.58		1 249.30	1 249.30	1 249.30
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionne		190 236.58		1 249.30	1 249.30	1 249.30
TOTAL		266 692.91		27 861.98	27 861.98	27 861.98
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					27 861.98	27 861.98
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations					
75	Autres prod. de ges. cour.	30 281.68		27 861.98	27 861.98	27 861.98
Total des recettes de gestion courante		30 281.68		27 861.98	27 861.98	27 861.98
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions	59 832.58				
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem		90 114.26		27 861.98	27 861.98	27 861.98
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	185 161.58				
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem		185 161.58				
TOTAL		275 275.84		27 861.98	27 861.98	27 861.98
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					27 861.98	27 861.98

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 249.30	
---	----------	--

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	81 155.70	5 468.10	157 878.34	157 878.34	163 346.44
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		81 155.70	5 468.10	157 878.34	157 878.34	163 346.44
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières						
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		81 155.70	5 468.10	157 878.34	157 878.34	163 346.44
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	185 161.58				
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement		185 161.58				
TOTAL		266 317.28	5 468.10	157 878.34	157 878.34	163 346.44
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			5 468.10		157 878.34	163 346.44
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts dettes assim.(hors 16					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières	28 157.22		28 157.22	28 157.22	28 157.22
024	Produits des cessions	50 000.00	50 000.00			50 000.00
Total des recettes financières		78 157.22	50 000.00	28 157.22	28 157.22	78 157.22
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		78 157.22	50 000.00	28 157.22	28 157.22	78 157.22
021	Virement de la section de fonctionn					
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	190 236.58		1 249.30	1 249.30	1 249.30
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		190 236.58		1 249.30	1 249.30	1 249.30
TOTAL		268 393.80	50 000.00	29 406.52	29 406.52	79 406.52
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					113 346.44	163 346.44

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

1 249.30

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	26 500.00		26 500.00
012	Charges de personnel et assim			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	112.68		112.68
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		1 249.30	1 249.30
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		26 612.68	1 249.30	27 861.98

+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 27 861.98

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	163 346.44		163 346.44
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		163 346.44		163 346.44

+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 163 346.44

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve			
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	27 861.98		27 861.98
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		27 861.98		27 861.98

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 861.98
--	-----------

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud.			
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières	28 157.22		28 157.22
28	Amortissements des immobilisations		1 249.30	1 249.30
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immob.			
	Autres			50 000.00
Recettes d'investissement - Total		28 157.22	51 249.30	79 406.52

+

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	83 939.92
--	-----------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	163 346.44
---	------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
011	Charges à caractère général	25 094.00	26 500.00	26 500.00
60611	Eau et assainissement			
60612	Énergie - Électricité	1 100.00	1 500.00	
60632	Fournitures de petit équipement			
61521	Terrains	3 600.00	4 800.00	
61522	Bâtiments			
615221	Entretien réparation bâtiment	3 600.00	3 600.00	
616	Prime d'assurance			
6161	Multirisques	794.00	600.00	
6188	Autres frais divers	8 000.00	8 000.00	
6226	Honoraires			
6227	Frais d'actes et de contentieux			
6228	Divers	6 000.00	6 000.00	
6231	Annonces et insertions			
6241	Transports de biens			
627	Services bancaires			
63512	Taxes foncières	2 000.00	2 000.00	
63513	Autres impôts locaux			
6354	Droits d'enregistrement et de			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	49 249.65		
6522	Reversement de l'excédent des			
654	Pertes sur créances irrécouv.			
6541	Créances admises en non-valeur			
6542	Créances éteintes	49 249.65		
658	Charges diverses de gestion			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		74 343.65	26 500.00	26 500.00
66	Charges financières(b)			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des IC			
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice :			
	ICNE de N-1 :			
6618	Intérêts des autres dettes			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
67	CH. exceptionnelles(c)	2 112.68	112.68	112.68
6711	Intérêts moratoires et pénalité			
673	Titres annulés	2 000.00		
676	Différence sur réalisation (+)			
678	Autres charges exceptionnelles	112.68	112.68	
68	Dotations au provisions(d)			
6815	Dotations aux provisions pour			
	Autres(f)			
022	Dépenses imprévues(e)			
TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		76 456.33	26 612.68	26 612.68
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections	190 236.58	1 249.30	1 249.30
675	Valeurs comptables des immobilisations			
676	Différence sur réalisation (+)			
6761	Différences sur réalis ^o positiv			
6811	Dotations aux amortissements d	190 236.58	1 249.30	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT		190 236.58	1 249.30	1 249.30
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opér.d'ordre à l'int. de la sec. de fonctionnement			
	Autres			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		190 236.58	1 249.30	1 249.30
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT.		266 692.91	27 861.98	27 861.98
DE L'EXERCICE				
+				
RESTES A REALISER N-1				
+				
002 RESULTAT REPORTE				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.				27 861.98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.....			
70878	par d'autres redevables			
73	Impôts et taxes			
7382	Permis de chasser			
74	Dotations et participations			
7475	Groupements de collectivités			
7478	Autres organismes			
75	Autres produits de gestion couran	30 281.68	27 861.98	27 861.98
752	Revenus des immeubles			
7551	Excédent des budgets annexes à			
7552	Prise en charge du déficit du	30 281.68	27 861.98	
758	Produits divers de gestion			
	TOTAL GESTION DES SERVICES	30 281.68	27 861.98	27 861.98
	(a)=70+73+74+75+013			
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
7718	Autres produits exceptionnels			
773	Mandats annulés			
775	Produits des cessions d'immobi			
7785	Excédent d'investissement tran			
7788	Produits exceptionnels divers			
78	Reprises sur provisions (d)	59 832.58		
7815	Reprises sur provisions pour r	59 832.58		
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e	90 114.26	27 861.98	27 861.98
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	185 161.58		
776	<i>Différences/réalisations (-)</i>			
7761	<i>Moins value compte de résultat</i>			
7768	<i>Neutralisation des amortissmt</i>	185 161.58		
777	<i>Quote-part des subventions</i>			
7785	<i>Excédent d'investissement tran</i>			
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	185 161.58		
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXEP	275 275.84	27 861.98	27 861.98
	=Total des opé.réelles et d'ordre			
	+			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.			27 861.98

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
010	Stocks			
20	Immo.incorporelles(hors opératio			
203	Frais d'études, de recherche			
2031	Frais d'études			
204	Subventions d'équipement versée			
20422	Bâtiments et installations			
21	Immo.corporelles(hors opérations	81 155.70	157 878.34	157 878.34
2111	Terrains nus	70 000.00	155 878.34	
2113	Terrains aménagés autres que v			
2138	Autres constructions			
2151	Réseaux de voirie	6 000.00	2 000.00	
21538	Autres réseaux			
21578	Autre matériel et outillage de			
2158	Autres installations, matériel			
21713	Terrains aménagés autres que v			
21728	Autres agencements et aménagem			
21735	Installations générales, agenc			
21738	Autres constructions			
21745	Constructions sur sol d'autrui			
21758	Autres installations, matériel			
21783	Matériel de bureau et matériel			
21788	Autres immobilisations corpore			
2188	Autres immobilisations corpore	5 155.70		
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)			
2313	Constructions			
2315	Installations, matériel et out			
2318	Autres immobilisations corpore			
	Total des dépenses d'équipement	81 155.70	157 878.34	157 878.34
10	Dotations, fonds divers et réserve			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement ca			
13	Subventions d'investissement			
1321	État et établissements nationa			
1323	Départements			
16	Emprunts et dettes assimilées			
1641	Emprunts en euros			
1676	Dettes envers locataires-acqué			
1687	Autres dettes			

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
16874	Communes			
168741	Communes membres du GFP			
18	Compte de liaison : affectation à			
181	Compte de liaison			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
2764	Créances sur des particuliers			
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières			
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	81 155.70	157 878.34	157 878.34
040	Opé.d'ordre transfert entre section	185 161.58		
	Reprises sur autofinancement ant			
1068	Excédents de fonctionnement ca			
13911	Etat et établissement			
13913	Département			
	Charges transférées	185 161.58		
192	Moins values sur cession			
198	Neutralisation des amortissem	185 161.58		
041	Opérations patrimoniales			
2138	Autres constructions			
	Autres			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	185 161.58		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	266 317.28	157 878.34	157 878.34
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			5 468.10
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF			
	REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE			163 346.44

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement			
1311	État et établissements nationa			
1313	Départements			
1321	État et établissements nationa			
1323	Départements			
1328	Autres			
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)			
1641	Emprunts en euros			
1676	Dettes envers locataires-acqué			
1687	AUTRES DETTES			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versée			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers et réserve			
1068	Excédents de fonctionnement ca			
138	Autres subv.d'investis.transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
181	<i>Compte de liaison</i>			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière	28 157.22	28 157.22	28 157.22
2764	Créances sur des particuliers	28 157.22	28 157.22	
	Autres			
024	Produit des cessions d'immob.	50 000.00		
	Total des recettes financières	78 157.22	28 157.22	28 157.22
	Total recettes opé.pour comptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	78 157.22	28 157.22	28 157.22
021	Virement de la sec. de fonctionne			
040	Opé.d'ordre transfert entre section	190 236.58	1 249.30	1 249.30
192	<i>Plus values sur cession</i>			
2111	<i>Terrains nus</i>			
2113	<i>Terrains aménagés autres que v</i>			
2138	<i>Autres constructions</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	3 825.00		
280422	<i>Bâtiments et installations</i>	185 161.58		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil communautaire
28132	<i>Immeubles de rapport</i>			
28135	<i>Installations générales, agenc</i>			
28138	<i>Autres constructions</i>			
28151	<i>Réseaux de voirie</i>			
281578	<i>Autre matériel et outillage de</i>	1 250.00	1 249.30	
28158	<i>Autres installations, matériel</i>			
	Total prelev.de la sec.de fonction	190 236.58	1 249.30	1 249.30
041	Opérations patrimoniales			
2764	<i>Créances sur des particuliers</i>			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	190 236.58	1 249.30	1 249.30
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	268 393.80	29 406.52	29 406.52
	+			
	RESTES A REALISER N-1			50 000.00
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			83 939.92
	=			
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULEI			163 346.44

ZONE DE DELME - BP 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2023	Montant des tirages 2022	Montant des remboursements 2022		Encours restant dû au 01/01/2023
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
164.1 Emprunts en euros (total)														
164.3 Emprunts en devises (total)														
164.4 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
167.1 Avances consolidées du Trésor (total)														
167.2 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
167.5 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
167.6 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
167.8 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
168.1 Autres emprunts (total)														
168.2 Bons à moyen terme négociables (total)														
168.7 Autres dettes (total)														
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour *in fine* ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 7 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M. E. T. P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00		0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant du au 01/01/2023 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant du
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE
LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**IV
A2.4**

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2023	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnd, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	
IV	
A2.5	

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

IV

A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 01/01 DE L'EXERCICE	ANNUITE A PAYER AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat de décharge et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES****IV****A2.7****A2.7 - AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT FACULTATIF	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Seuil d'amortissement sur un an : 1 500,00 € TTC	28/11/2003
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES EN FONCTIONNEMENT (biens amortissables)	Sur la même durée que l'amortissement des biens	28/04/2011
AUTRES PROCEDURES	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Cf. Délib. CCSDCC11049 du 28/04/2011 Cf. Délib. CCSDCC17137 du 27/12/2017 Cf. Délib CCSDCC21116 du 15/12/2021 Cf. Délib CCSDCC21097 du 15/12/2021	

Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Membres de délégués désignés : 148
 Membres de délégués en fonction : 148
 Membres de délégués présents : 89

COMMUNAU
 DU

Envoyé en préfecture le 16/05/2011
 Reçu en préfecture le 18/05/2011
 Affiché le 20/05/2011
 ID: 157245701208-20110428-CCSDCC11049-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 avril 2011
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

POINT N° CCSDCC11049

FINANCES

Objet : Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
➤ logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
➤ Mobilier	10 ans
➤ Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
➤ Matériel informatique	2 ans
➤ Matériels classiques	6 ans
➤ Installations de voirie	20 ans
➤ plantations	15 ans
➤ Bâtiments légers	15 ans
➤ Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 70/2010 prise en conseil communautaire du 30 décembre 2010 par laquelle l'assemblée a sursis à la modification des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de la Communauté de Communes du Saulnois, dans l'attente d'informations complémentaires de la part de Monsieur le Trésorier de Château-Salins.

Conformément au courrier du Sous-préfet de l'arrondissement de CHATEAU-SALINS, du 27 juillet 2010, et en vue de se mettre en conformité avec la législation susmentionnée, M. le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement des bâtiments relais construits sur les différentes zones communautaires.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Envoyé en préfecture le 16/05/2011
Reçu en préfecture le 16/05/2011
Affiché le
ID : 057-245761206-20110428-CCSD0001049-DE

Après délibération, l'Assemblée :

- **FIXE** la durées d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

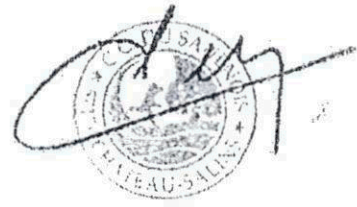
Désignation	Durée prévue dans la délibération du 16/12/2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
➤ Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

- **AUTORISE** l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de la Communauté de Communes du Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1^{er} janvier 2011.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président délégué à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Pour : à l'unanimité
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Mademoiselle la responsable du pôle « finances » de la Communauté de Communes du Saulnois

Département de
la Moselle

Arrondissement
de Château-Salins

Membres de
délégués désignés : 146

Membres en fonction : 146

Membres présents : 97

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SAULNOIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 novembre 2003
Sous la présidence de Monsieur Roland TROUILLY

POINT 86/2003

Objet : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 49/2000 du 16 décembre 2000 fixant les durées d'amortissement des immobilisations corporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de bien.

Par ailleurs, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Le Conseil Communautaire, après délibéré :

- **FIXE** le seuil unitaire à 1500 euros TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la décision.

POUR : 95

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1



Pour extrait conforme,

Dûment publié le 16 décembre 2003

Le Président



Envoyé en préfecture le 20/01/2014

Reçu en préfecture le 20/01/2014

Département de la Moselle

COMMUNAUTÉ
DU SAULNOIS

Arrondissement de Château-Salins

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués désignés : 148

Nombre de délégués en fonction : 148

Nombre de délégués présents : 47

Séance du 16 janvier 2014
Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Nombre de délégués votants : 51

POINT N° CCSDCC14007

FINANCES

Objet : Budget général de la Communauté de Communes du Saulnois - Fixation de la durée d'amortissement du matériel roulant à compter du 01/01/2014

Considérant la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 ;

Considérant la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 ;

Considérant la délibération n° 11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 ;

Considérant les dispositions de l'article R2321-1 du CGCT, modifié par décret n° 2011-1951 du 23/12/2011, Monsieur le Président précise qu'il y a lieu pour la Communauté de Communes du Saulnois de pratiquer l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Par ailleurs, en vue d'atténuer l'impact de ces écritures, relatives à l'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois, Monsieur le Président propose également que notre collectivité procède à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 01/01/2014.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** les durées d'amortissement du matériel roulant inscrit au budget général de la Communauté de Communes du Saulnois (qui intégrera notamment la balayeuse mécanique et le broyeur de végétaux) comme suit, à compter du 01/01/2014 :

Désignation	Durée d'amortissement prévue par l'instruction comptable M14 (à titre indicatif)	Durée proposée
Immobilisation corporelle :		
➤ Camions et autres véhicules techniques et industriels	4 à 8 ans	5 ans
➤ Voitures	5 à 10 ans	5 ans

Envoyé en préfecture le 20/01/2014
Reçu en préfecture le 20/01/2014
Affiché le 20/01/2014
ID 067-245701206-20140116-CCSDCC4007-DE

- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Saulnois à procéder à l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle du matériel roulant Inscrit au budget général de la CCS, à compter du 01/01/2014.
- **AUTORISE** le Président ou son vice-président à signer tout document inhérent à cette décision.

Votants	51
Abstentions	1
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	48
Pour	47
Contre	1

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS



Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Madame la responsable du pôle « finances » de la CCS



Envoyé en préfecture le 28/12/2017
 Reçu en préfecture le 28/12/2017
 Affiché le 28/12/2017
 ID : 057-245701200-20171227-CCSDCC17137-DE

Département de la Moselle
 Arrondissement de Château-Salins
 Nombre de conseillers désignés : 148
 Nombre de conseillers en fonction : 148
 Nombre de conseillers présents : 55
 Nombre de conseillers votants : 61

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
 DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 décembre 2017
 Sous la présidence de Monsieur Roland GEIS

Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 20/12/2017, par courrier daté du 13/12/2017 ;
 Constatant l'absence de quorum à l'occasion de la séance du 20/12/2017 ;
 Vu les dispositions des articles L.2121-12, L.2121-17 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Considérant la convocation au conseil communautaire du mercredi 27/12/2017, par courrier daté du 21/12/2017 ;

GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

POINT N° CCSDCC17137

Objet : Durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au chapitre budgétaire 204 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements desdites subventions d'équipement

Considérant l'avis favorable des membres de la commission « gestion financière et budgétaire » réunis le 13/12/2017 ;

Vu la délibération n° 49/2000 prise en conseil communautaire du 16 décembre 2000 par laquelle l'assemblée fixait les durées d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles, comme suit :

Désignation	Durée
Immobilisations incorporelles	
> Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
> Mobilier	10 ans
> Matériel de bureau électrique et électronique	5 ans
> Matériel informatique	2 ans
> Matériels classiques	6 ans
> Installations de voirie	20 ans
> Plantations	15 ans
> Bâtiments légers	15 ans
> Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Vu la délibération n° 86/2003 prise en conseil communautaire du 28 novembre 2003 par laquelle l'assemblée fixait le seuil unitaire à 1.500 € ttc en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en une année, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CCSDCC11049 prise en conseil communautaire du 28 avril 2011 par laquelle l'assemblée :

- fixait la durée d'amortissement des bâtiments de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2011 et conformément à l'avis favorable de la commission « finances » du 14 avril 2011 :

Désignation	Durée prévue dans la délibération de décembre 2000	Nouvelle proposition
Immobilisations corporelles		
> Agencements et aménagements de bâtiments	20 ans	30 ans

Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le

2018

- autorisait l'amortissement des subventions d'équipement correspondantes de Saulnois, sur la même durée que celle retenue pour l'immobilisation corporelle, à compter du 1er janvier 2011.

Vu les délibérations référencées CCSDCC14007 du 16/01/2014 et CCSDCC14148 du 15/12/2014, fixant les durées d'amortissement du matériel roulant comme suit :

- Camions et autres véhicules techniques et industriel : 5 ans
- Voitures : 5 ans

Considérant, d'une part, que le chapitre budgétaire 204 enregistre les subventions d'équipement versées ;

Considérant, d'autre part, que, en ce qui concerne la CCS, sont comptabilisés aux comptes 204 : les fonds de concours, ainsi que les subventions d'équipement versées par le budget principal aux différents budgets annexes ;

Compte-tenu que l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire pour l'ensemble des collectivités ;

Attendu que le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifie la durée d'amortissement des subventions d'équipement et permet aux communes et à leurs établissements publics de procéder à la neutralisation de la dotation aux amortissements des dites subventions d'équipement, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement, en modifiant l'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales de la manière suivante :

1° Le douzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans. » ;

2° Après le douzième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les communes et leurs établissements publics peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement. »

L'opération de neutralisation susmentionnée se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Mandat au compte 198	Titre au compte 7768
« Neutralisation des amortissements »	« Neutralisation des amortissements »

Il est proposé à l'Assemblée :

- 1) de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

Envoyé en préfecture le 28/12/2017

Reçu en préfecture le 28/12/2017

Affiché le 28/12/2017

- 2) de mettre en œuvre, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** la durée d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, ainsi que de l'ensemble des budgets annexes de la CCS, comme suit :

Objet de la subvention d'équipement versée au chapitre budgétaire 204	Durée d'amortissement prévue à l'article R2321-1 du CGCT	Durée d'amortissement retenue
➤ La subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans	5 ans
➤ La subvention finance des biens immobiliers ou des installations	30 ans	30 ans
➤ La subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40 ans	40 ans

- **MET EN OEUVRE**, à compter de l'exercice budgétaire 2017, et pour les exercices budgétaires suivants, sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la CCS, la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce inhérente à cette décision.

Votants	61
Abstentions	0
Ne se prononcent pas	2
Suffrages exprimés	59
Pour	59
Contre	0

Pour extrait conforme,

Le Président,
Roland GEIS


Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « gestion financière et budgétaire » de la CCS



Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159
Nombre de conseillers en fonction : 158
Nombre de conseillers présents : 83
Nombre de conseillers votants : 89

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 057-245701206-20211215-CCSDCC21116-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2021

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 8 décembre 2021

POINT N° CCSDCC21116
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement inscrites au compte 2041412 versées dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisé 2021-2026 et mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée délibérante de la collectivité qui verse des fonds de concours peut librement fixer la durée d'amortissement de ceux-ci, indépendamment de leur destination.

L'article 186 de la Loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ». Les fonds de concours peuvent donc correspondre à des subventions soit d'équipement, soit de fonctionnement.

Dans la première hypothèse, ils doivent être retracés en section d'investissement du budget et être amortis conformément aux articles L.2321-2 (27° et 28°) et R.2321-1 du CGCT.

L'article R.2321-1, dans son troisième alinéa, fixe la durée d'amortissement à quinze ans au maximum pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics. Mais il est possible de choisir une durée plus courte (même un an), dès l'année de versement, sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

Il en résulte que, dans cette limite, l'assemblée délibérante de la collectivité versante peut librement fixer la durée d'amortissement de telles subventions, indépendamment de leur destination. De même, aucune disposition n'impose d'amortir des subventions d'objet identique à la même cadence. En revanche, selon l'article R.2321-1, « tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme ». Pour une subvention donnée, le plan d'amortissement arrêté est donc intangible, il ne peut être interrompu ou modulé.

Compte-tenu de ce qui précède,

Par dérogation à la délibération n°CCSDCC17137 du 27/12/2017, fixant la durée d'amortissement des subventions inscrites au chapitre budgétaire 204,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Finances, réunie le 13 décembre 2021 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- FIXER la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- METTRE EN ŒUVRE la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités.

Après délibération, l'assemblée :

- FIXE la durée d'amortissement du compte 2041412, utilisé dans le cadre du dispositif des fonds de concours territorialisés 2021-2026, à 1 an ;
- MET EN ŒUVRE la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipement précités ;
- AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	89
Ayant pris part au vote	87
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour	86
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE DELINE
INVENTAIRE DU PATRIMOINE AU 01/01/2023

Compte 2031 : Frais d'études

Opération	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
Etude de faisabilité extension ZONE - RHIS SEBL - Démarrage plan d'amortissement en 2018	2014-2015	19 125,00	5	19 125,00	0,00	0,00
TOTAL		19 125,00		19 125,00	0,00	0,00

Compte 20422 : Subvention d'équipement bâtiments et installations

Opération	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
Régularisation cession OMT	2021	185 161,58	1	185 161,58	0,00	0,00
TOTAL		185 161,58		185 161,58	0,00	0,00

neutralisation des amortissements

Compte 2111 : Terrains nus

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Bascule budget général	2007	25 400,26
Terrains la Tour de DONNEUX	2008	10 700,00
Section 4 parcelle 61	2021	55 598,60
TOTAL		91 698,86

Compte 2113 : Terrains aménagés autres que voirie

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Bascule budget général	2007	40 270,93
TOTAL		40 270,93

Compte 21713 : Mise à disposition terrains aménagés autres que voirie

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Bascule budget général	2007	65 890,50
TOTAL		65 890,50

Compte 2151 : Réseaux de voirie

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
VRO Ligne tranchée	2011	586 568,47
TOTAL		586 568,47

Compte 21578 : Autre matériel et outillage de voirie

Designation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
Plaques bétons sur zone	2013	2 200,00	1	2 200,00	0,00	0,00
Plaque fonte	2014	1 017,40	1	1 017,40	0,00	0,00
TOTAL		3 217,40		3 217,40	0,00	0,00

Compte 2158 : Autres installations, matériel outillage

Opération	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Durée de l'amort.	Amort. antérieurs	Amort. 2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
Signalétique de zone	2013	3 873,22	6	3 873,22	0,00	0,00
TOTAL		3 873,22		3 873,22	0,00	0,00

Compte 2315 : Immobilisations en cours autres

Opération	Date d'entrée	Valeur d'acquisition
Baccard eau parcelle LAMBERT	2018	1 249,30
TOTAL		1 249,30

Opération	Date d'entrée	Valeur d'acquisition	Immobiliser + amortir en 2023
Compte 27 = ARI	Montant initial	Reste au 31/12/2018	Reste au 31/12/2019
ARI		216 678,82	248 721,60
		276 878,82	270 564,38
TOTAL		216 678,82	270 564,38
			192 407,16
			164 249,94

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D			
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C			
16	Empr. et dettes assi. hors 16449 et 166(A)		
1641	Emprunts en euros		
1676	Dettes envers locataires-acqué		
1687	Autres dettes		
16874	Communes		
168741	Communes membres du GFP		
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur des particuliers		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D		
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)		
10	Dotations fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement ca		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
13911	Etat et établissement		
13913	Département		
15	Sur provisions pour risques et charges		
192	Moins values sur cession		
198	Neutralisation des amortissem		
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00	5 468.10	0.00	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		29 406.52	29 406.52
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)	28 157.22	28 157.22
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières	28 157.22	28 157.22
024	Produits des cessions		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	1 249.30	1 249.30
15	Prov. pour risques et charges		
2111	Terrains nus		
2113	Terrains aménagés autres que v		
2138	Autres constructions		
28031	Frais d'études		
280422	Bâtiments et installations		
28132	Immeubles de rapport		
28135	Installations générales, agenc		
28138	Autres constructions		
28151	Réseaux de voirie		
281578	Autre matériel et outillage de	1 249.30	1 249.30
28158	Autres installations, matériel		
.9	Prov. pour dépréciation		
481	Amort. des charges à étaler		
024	Prds de cessions d'immos		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)		

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	29 406.52	50 000.00	83 939.92	0.00	113 346.44

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00
Recettes propres disponibles	113 346.44
Solde	113 346.44

IV - ANNEXES
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

IV
B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2013	Vente + réserve de propriété	Société API DEVELOPPEMENT	15 ans(s)	Mensuel.	422 357.72	164 249.94	28 157.22

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice	158
Nombre de membres présents	108
Nombre de suffrages exprimés	109
VOTES : Pour	109
Contre	
Abstentions	

Date de convocation : 03/04/2023

Présenté par le Président,
A CHATEAU-SALINS, le 12/04/2023

Le Président,
Délibéré par l'assemblée délibérante

A CHATEAU-SALINS, le 12/04/2023
Les membres du conseil communautaire

Le Président

Jérôme


Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous-préfecture

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins

Nombre de conseillers désignés : 159

Nombre de conseillers en fonction : 158

Nombre de conseillers présents : 108

Nombre de conseillers votants : 115

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Jérôme END

Date de convocation : 03 avril 2023

POINT N° CCSDCC23021-B
FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Budget Primitif 2023 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de Delme

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- **APPROUVER** le budget primitif 2023 du Budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

Recettes de fonctionnement		27.861,98	€
Recettes d'investissement		163.346,44	€
	TOTAL RECETTES	191.208,42	€
Dépenses de fonctionnement		27.861,98	€
Dépenses d'investissement		163.346,44	€
	TOTAL DEPENSES	191.208,42	€

Après délibération, l'Assemblée :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

Recettes de fonctionnement		27.861,98	€
Recettes d'investissement		163.346,44	€
	TOTAL RECETTES	191.208,42	€
Dépenses de fonctionnement		27.861,98	€
Dépenses d'investissement		163.346,44	€
	TOTAL DEPENSES	191.208,42	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président
Jérôme END



Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	115
Ayant pris part au vote	111
Abstention	2
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour	109
Contre	0

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Moselle
- ✓ Pôle « Finances, Ressources Humaines et Marchés Publics »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

Commune	Boffier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
ABONCOURT SUR SEILLE	1		BAGNON Fabrice		DI MATTEO Eric
ACHAIN	2		RENARD Louis		DUBOIS Jérôme
AJONCOURT	3		VERHEE René		DONO Michel
ALAINCOURT LA COTE	4		DOYEN Bernard		NICOLAS François
ALBESTROFF	5		MUSSOT Germain		
ALBESTROFF	6		PREVOT Michel		
AMELECOURT	7		CHAIZE Gérard		ADONIAS René
ATTILLONCOURT	8		GAZIN Patrick		THIEBAUT Claude
AULNOIS SUR SEILLE	9		PROVOST Jean-Luc		GRANDCLAUDE Thierry
BACOURT	10		BELLOY Thierry		STEGNER Sylviane
BASSING	11		LEGRAND Christian		LAVAL Simon
BAUDRECOURT	12		BIZE Martine		DECKER François
BELLANGE	13		CAMPADIEU Marcel		PERNET Pascal

Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Conseillers suppléants

A à C

BENESTROFF	14	JAYER Francis		JAYER Pierre
BENESTROFF	15	THIRION Laurent		NAVE Claude
BERMERING	16	SCHAEDGEN Denis		PIERRON Francis
BEZANGE LA PETITE	17	SEVE Hervé		PERRIN Philippe
BIDESTROFF	18	BELLO Hervé		BROQUARD Jean-Michel
BIONCOURT	19	MICHEL Patrick		JULLY Patrick
BLANCHE EGLISE	20	BOUBEL Alain		DENIS Marcel
BOURDONNAY	21	BARBIER Armelle		GALAN Daniel
BOURGALTROFF	22	HINSCHBERGER Sylvain		NONDIER Christian
BREHAIN	23	BUTLINGAIRE Olivier		ALBRECH Gaëtan
BURLIONCOURT	24	RICATTE François		LALLEMENT Michel
CHAMBREY	25	PEIFFERT Patrick		
CHATEAU BREHAIN	26	PETIT Jean-Paul		
CHATEAU SALINS	27	BENIMEDDOURENE Gaëtan		

Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.



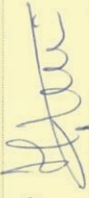







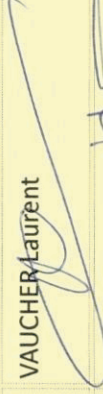
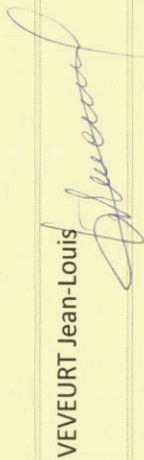

Conseillers suppléants

A à C

CHATEAU SALINS	28		HAMANT Daniel		
CHATEAU SALINS	29		HAZOTTE Bernard		
CHATEAU SALINS	30		LARIVIERE Sylvie		
CHATEAU SALINS	31		MARTIN-CAPET Monique		
CHATEAU SALINS	32		SIMON Patrick		
CHATEAU SALINS	33		STOCK MARGALET Sandrine		
CHATEAU SALINS	34		WEISSE Sandrine		
CHATEAU SALINS	35		X		
CHATEAU VOUE	36		SCHMITT-KNAFF Isabelle		PEREK Hélène
CHENOIS	37	✓	CHIR Sandrine		MAOT Alexandre
CHICOURT	38		BARTHELEMY Yves		LONCAR Nathalie
CONTHIL	39		ROMAIN Olivier		SEMMELEBECK Valérie
CRAINCOURT	40		FISCHER Didier		MATHIEU Dominique
CUTTING	41		IMHOFF Germain		DUCHESNE Olivier

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023



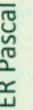


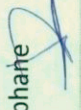
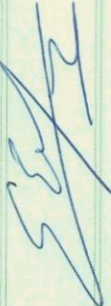




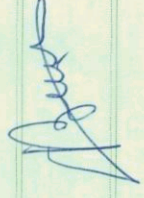
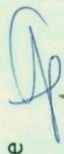
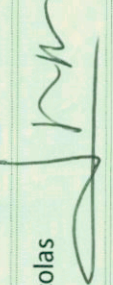

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DALHAIN	42		CONTE Didier		NAVARRO-ABOUT Joëlle
DELME	43		FORFERT Michel 		
DELME	44		KLOPP Loïc 		
DELME	45		PILLEUX Christelle 		
DELME	46		THESE Didier 		
DIEUZE	47		ESSELIN Christophe 		
DIEUZE	48		HAMANT Michel 		
DIEUZE	49		HERBUVEAUX Francine 		
DIEUZE	50		HOCQUEL Daniel 		
DIEUZE	51		LANG Jérôme 		
DIEUZE	52		LOUIS Bernard		
DIEUZE	53		OBELLIANNE Laurence 		
DIEUZE	54		RESCHWEIN Sylvie 		






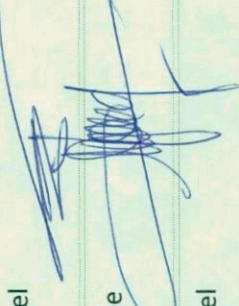


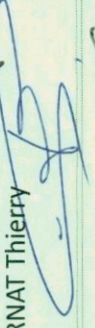
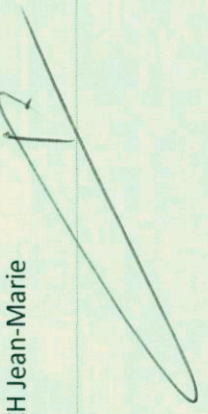
Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
DIEUZE	55		SASSO Dominique 		
DIEUZE	56		SCHREINER-WIRTZ Rachel 		
DIEUZE	57		TORMEN Sylvie 		
DOMNOM LES DIEUZE	58		THIRION Micheline 		THIRION Eric
DONJEU	59		LEMOINE Serge 		LESEUR Daniel
DONNELAY	60		CHAMANT Christian		BOURGUIGNON André
FONTENY	61		DONATIN Alain 		HOUBIN Christian
FOSSIEUX	62		DIEUDONNE Thérèse 		LECAQUE Daniel
FRANCALTROFF	63		CUFER Daniel 		
FRANCALTROFF	64		MULLER Nadine 		
FREMERY	65		BARBIER Marie-Thérèse 		PERRIN Jean-Luc
FRESNES EN SAULNOIS	66		CIARAMELLA Raphaël		VAUCHER Laurent 
GELUCOURT	67		VEVEURT Jean-Louis 		THOLEY Fatima 
GERBECOURT	68		DEHAND Jacques		GUYOT Philippe

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	D à H
GIVRYCOURT	69		ZIMMERMANN Jacques		NAVELOT Virginia	
GREMECEY	70		L'HUILLIER Guy		BLAISIN Philippe	
GUEBESTROFF	71		CHATEAUX Thierry		SCHERRER Gilbert	
GUEBLANGE LES DIEUZE	72		VOINOT Gilbert		TEPPE Eujénia	
GUEBLING	73		REMILLON Joseph		BERNARD Evelyne	
GUINZELING	74		GERING Maurice		ADRIAN Marc	
HABOUDANGE	75		CANTENEUR Pierre		CATTELOIN Brigitte	
HAMPONT	76		SCHERRER Sylvain		MASSON Gérard	
HANNOCOURT	77		GODFRIN Jean-Noël		MEYER Pascal	
HARAUCOURT SUR SEILLE	78		JUST Annette		HENRY Franck	
HONSKIRCH	79		MONSIEUX Carol		GAERTNER Fabien	







CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
INSMING	80		BRULLARD Philippe 		
INSMING	81		PATTAR Alain 		
INSVILLER	82		BOUSCHBACHER Sylvie		FIMEYER Christian 
JALLAUCOURT	83		FLORENTIN François 		NEIS Rachel
JUVELIZE	84		CIMINERA Sylvain 		VELOT Laurent 
JUVILLE	85		BLASSELLE Hervé		FARKAS Dominique 
LAGARDE	86		HAMANT Livier 		LAFLOTTE Marie
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	87		ETIENNE Gilles 		LALLEMENT Denis
LEMONCOURT	88		BOFFIN Christelle		PERNET Sonia
LENING	89		ERNST Antoine 		DUMONS Christophe
LESSE	90		TIAPHAT Benoît 		GRANDIDIER Alban
LEY	91		FOUQUET Marie-Christine		BARBE Claude 

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	I à N
LEZEY	92		BELLANGER Boris 		MAIRE Thibault	
LHOR	93		METZGER Philippe 		ROESSLER Cindy	
LIDREZING	94		DURRENBERGER Pascal 		DORT Thierry	
LINDRE BASSE	95		HAMANT Rémy 		TONNELIER Christian	
LINDRE HAUTE	96		GUYON Olivier 		BLASIARD Christophe	
LIOCOURT	97		DOUX Stéphane 		JULLIER Bernard	
LOSTROFF	98		BEYEL Gaël 		THIRION Laurent	
LOUDREFING	99		SIQUOIR Jean-Marie 		PELLEGRINI Nevio	
LUBECOURT	100		TOUSSAINT André 		AUCHET Michel	
LUCY	101		PIERRARD Joël 		DIDELOT Christophe	
MAIZIERES LES VIC	102		MAUER Claude 		BERNIER Solange 	
MALAUCCOURT SUR SEILLE	103		JACQUEMIN Maurice 		JACQUEMIN Robert	
MANHOUE	104		KARMANN Nicolas 		ANTOINE François	
MARIMONT LES BENESTROFF	105		AMPS Marcel 		KLEIN-BOUVIER Marie-Christine	

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants	I à N
MARSAL	106		BERNARD Didier 		LEONET Sandrine 	
MARTHILLE	107		HIERONIMUS Gérard		KREMER Jean-Philippe 	
MOLRING	108		BELLO Maurice		BELLO Nathalie	
MONCOURT	109		NICOLAS Sylvain 		RAYEUR Didier	
MONTDIDIER	110		PFEIFFER Jean		TRIBOUT Guy	
MORVILLE LES VIC	111		NOEL Arnaud		URIOT Danièle	
MORVILLE SUR NIED	112		BELLOY Laurence		JACQUOT Daniel 	
MOYENVIC	113		SIMERMAN Jean-Marie		BALDIN Martine	
MULCEY	114		CLAUDEL Laurent 		DUPONT Marcel	
MUNSTER	115		MANNS Gérard 		LOHMANN Bertrand	
NEBING	116		SUPERNAT Thierry 		ROSENBERGER Régine	
NEUFVILLAGE	117		ROCH Jean-Marie 		ROCH Jean-Louis	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/04/2023

Commune	Boîtier	Proc.	Conseillers titulaires	Proc.	Conseillers suppléants
OBRECK	118		ROTH Laëtitia		CANTENEUR François
OMMERAY	119		HENRY Sébastien		BOUBEL Eric
ORIOCOURT	120		PIC Jean-Jacques 		GEIS Virginie
ORON	121		CHONE Jean-Marc		DULME André
PETTONCOURT	122		TOSI Marie-Claude 		MARTY Sylvain
PEVANGE	123		CHATEAUX Yannick 		BARBIER Laurent
PREVOCOURT	124		MEYER Gérard 		GIRARD Nicolas
PUTTIGNY	125		PERRIN Robert 		PELESZUCK Jean-Claude
PUZIEUX	126		QUENETTE Gaëlle 		DOLLMANN Françoise
RENING	127		FESTOR Michel		BEYLET Olivier
RICHE	128		FORET Robert		CORSAINT Fabienne
RODALBE	129		DISCHER Roland		PERNET Jean-Marie
RORBACH LES DIEUZE	130		BOUCHE Etienne		GRDJAN Jean

Commune

Boîtier

Proc.

Conseillers titulaires

Proc.

Conseillers suppléants

O à Z

SAINT EPVRE

131

LEONARD Jean-Pierre

VINCENT Christelle

SAINT-MEDARD

132

SIMON-LALZACE Aurélie

VAUTRIN Claude

SALONNES

133

BROQUARD Jean-Pierre

TONNEILLIER Marie-Josèphe

SOTZELING

134

DIDIER François

COUREL Christian

TARQUIMPOL

135

BARTHELEMY David

BARTHELEMY Ghislain

TINCRY

136

DUSSOUL Gil

NASOY Jean-Louis

TORCHEVILLE

137

FRICHE Laurent

BESSEGA Bertrand

VAHL LES BENESTROFF

138

LALLEMENT Fabrice

PELTRE Brigitte

VAL DE BRIDE

139

FIEBIG Vincent

VAL DE BRIDE

140

LAIR Jacques

VANNECOURT

141

RAMBOUR Michel

LOUIS Guy

VAXY

142

LALLEMENT Claude

CEZARD Frédéric

VERGAVILLE

143

BECK Gérard

VERGAVILLE

144

PILEGGI Daniel

VIBERSVILLER

145

KLEIN Valérie

LEFEVRE Jean-Claude

VIC SUR SEILLE	146		BENEDIC Isabelle		FOULE Gisèle
VIC SUR SEILLE	147		END Jérôme		
VIC SUR SEILLE	148		KUNTZ Olivier		
VIC SUR SEILLE	149		MASCHINO Agnès		
VIC SUR SEILLE	150		ROESS Emilien		
VILLERS SUR NIED	151		LEMALE Jean-François		
VIRMING	152		HOUPERT Yolande		SCHERER Christian
VITTERSBOURG	153		ROSTOUCHER Gilbert		
VIVIERS	154		CEZARD Bertrand		COLASSE Fabien
WUISSE	155		GUELLE Daniel		ILLY Christophe
XANREY	156		REMILLON Carole		VERGANCE Dominique
XOCOURT	157		AUMONIER Jean-Pierre		HOUILLON Didier
ZARBELING	158		THIRY Stéphanie		SAJOUS Sophie
ZOMMANGE	159		GAILLOT Jean-Luc		GAILLOT Laurent